

SEANCE DU 01 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le premier décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Philippe MARRE, Patricia CECCARELI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Daniel MERCADIER (pouvoir à Mme PHILIPPE), Jean-Pierre DÉTRÉ (pouvoir à M. MARRE), Bernard MAGES (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Pierre CROS (pouvoir à M. E. CROS).

Convocation du 25 novembre 2023.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 03 novembre 2023 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Emplois communaux :

L'emploi de M. Axel Fernandez se termine le 31 janvier 2024. Le conseil municipal décide de renouveler cet emploi pour un an.

Mme Laurie Balat va intégrer la communauté de communes à temps complet le 1^{er} janvier 2024. Son contrat avec la mairie de 8h par semaine prendra fin le 31/12/2023.

Le temps de travail de Mme Céline Castelnau va passer de 5 heures hebdomadaires à 17h30 hebdomadaires à compter du 01/01/2024. Elle continuera à gérer le site internet et le Facebook de la commune. Elle exercera de nouvelles missions telles que la délivrance des cartes d'identité et passeports et la communication du village.

Délibération reçue à la Préfecture le 6 décembre 2023.

III-Prime pouvoir d'achat exceptionnelle :

Cette prime est facultative, elle varie selon les revenus de l'agent entre 300 € et 800 €. Le conseil municipal va étudier le coût de cette prime pour la collectivité et prendra sa décision en février.

IV-Ancienne étude notariale :

M. le Maire n'a pas encore reçu les devis pour la toiture, la décision sera prise ultérieurement.

V-Travaux cabinet médical :

Un dossier de demande de subvention a été déposé au Département et à la Région pour un coût d'environ 100 000 €. Le lancement des travaux est prévu pour janvier 2024. Nous avons un problème avec la Région car la commune n'est pas propriétaire du bâtiment. M. le Maire a remis tout le dossier à M. REGOURD afin de régler ce problème.

En ce qui concerne la boulangerie, les derniers plans sont prêts et ont été transmis au bureau d'étude pour enlever la prescription d'accessibilité aux étages. SICEP déposera le permis de construire en mairie après rectification par l'architecte.

VI-Villages d'Avenir :

M. le Maire informe l'assemblée du dépôt de candidature de la commune auprès de la Préfecture. Les projets concernés sont les suivants : cabinet médical, étude notariale, achat bâtiment de la crèche, logements de St Jacques... L'Etat va recruter 2 personnes pour monter les dossiers et chercher les financements.

VII-Crèche :

Mmes PALOBART et PHILIPPE ont assisté à une réunion d'information de la CAF sur les différents modes de garde. Les aides aux familles diffèrent selon le type de crèche. La CAF peut verser jusqu'à 22 500 € par place pour les travaux d'investissement.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. DÉTRÉ. La mutualité française peut apporter son aide. M. le Maire va contacter le maire de Lafrançaise qui a une crèche gérée par la mutualité.

VIII-Questions diverses :

-Décision modificative :

Les crédits prévisionnels sont insuffisants au chapitre 011, il conviendrait de prélever des crédits sur le chapitre 022 (dépenses imprévues) afin d'abonder le 011.

Délibération reçue à la Préfecture le 08 décembre 2023.

-Le restaurant l'Angle demande l'autorisation d'implanter sur le domaine public une terrasse extérieure de 3 mètres, dans le respect des 4 mètres de largeur pour la circulation dans la rue du Viaur.

Séance levée à 22 heures 35.

